PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

000751

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement-Risques

Digne-les-Bains, le 09 SEP. 2021

Pôle Eau
Affaire suivie par : Julie GUIMELLI
Tel : 04 92 30 20 94
Mél : julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence
à
Délégation Territoriale de l'A.R.S.
7, rue Pasteur
CS 30229
04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

OBJET : Mise en conformité des captages d'eau destinés à la consommation humaine de la commune de Céreste

Mes services ont bien reçu le dossier d'enquête publique et parcellaire, notamment le dossier loi sur l'eau inclus dans la mise en conformité des captages de la commune de Céreste destinés à l'alimentation en eau potable du village.

Le dossier de déclaration communiqué à mon service montre que les besoins de pointe de la collectivité ne sont pas garantis par cette ressource en toutes périodes.

Au vu du résultat des essais de pompage effectués en 2017 sur les forages, il paraît nécessaire de limiter le volume prélevable à 600 m^3/j pour permettre une gestion équilibrée de la ressource et d'assurer les besoins complémentaires à partir de la connexion existante au réseau du plateau d'Albion.

Une proposition de rédaction des projets d'arrêtés préfectoraux pour les articles concernant les rubriques liées au prélèvement en eau est jointe à ce courrier.

Pour la préfète et par délégation,
Pour la Cheffe du Service
Environnement et Risques,
Le Chef du Service Adjoint,

Eric CANTET